

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL OZ 33

Date de révision: 31.01.2017

Code du produit: 160JM

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

LASCOL OZ 33

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Fluide d'usinage miscible à l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	LASCOL LUBRIFIANTS	
Rue:	28 Avenue Carnot, BP 30038	
Lieu:	F-78290 CROISSY SUR SEINE	
Téléphone:	+33 09.80.52.18.73	Téléfax: +33 09.57.94.90.76
e-mail:	lascol.lubrifiants@gmail.com	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264	Se laver mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P321	Traitement spécifique (voir Informations sur cette étiquette).
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208	Contient 2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one, 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
--------	--



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL OZ 33

Date de révision: 31.01.2017

Code du produit: 160JM

Page 2 de 9

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64742-56-9	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant			15 - < 20 %
	265-159-2		01-2119480132-48	
	Asp. Tox. 1; H304			
105-59-9	2,2'-méthyliminodidéthanol, N-méthylidéthanolamine			5 - < 10 %
	203-312-7	603-079-00-5		
	Eye Irrit. 2; H319			
10043-35-3	Acide borique			2,5 - < 5 %
	233-139-2	005-007-00-2		
	Repr. 1B; H360FD			
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine			2,5 - < 5 %
	205-483-3	603-030-00-8		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B; H332 H312 H302 H314			
68608-26-4	Natriumsulfonat			2,5 - < 5 %
			01-2119527859-22	
	Eye Irrit. 2; H319			
141-43-5	Monoethanolamin (NEUTRALISIERT)			1 - < 2,5 %
	205-483-3		01-2119486455-28	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H332 H312 H302			
173832-45-6	Polymerisierter Fettsäureester, Ethoxiliert			1 - < 2,5 %
	Aquatic Chronic 3; H412			
3811-73-2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium			0,1 - < 1 %
	223-296-5		01-2119493385-28	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1; H332 H302 H315 H319 H400			
4299-07-4	2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one			0,1 - < 1 %
	420-590-7	606-079-00-3		
	Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H314 H317 H400 H410			
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			< 0,1 %
	220-120-9	613-088-00-6		
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H302 H315 H318 H317 H400			
61789-44-4	Rizinusöl-Fettsäure			< 0,1 %

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

< 5%

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL OZ 33

Date de révision: 31.01.2017

Code du produit: 160JM

Page 3 de 9

L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes nitriques (NO_x).

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL OZ 33

Date de révision: 31.01.2017

Code du produit: 160JM

Page 4 de 9

Information supplémentaire

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.
Température de stockage conseillée : 5-40 °C
Durée de stockage maximale : 1 Jahr

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Durée de stockage maximale :

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
141-43-5	Ethanolamine	1	2,5		VME (8 h)	
		3	7,6		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Protection des mains**

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: flüssig

Couleur:

pH-Valeur (à 20 °C):

in wässriger Lösung 5%= ca. 9,5

Testé selon la méthode

DIN 51369

Modification d'état

Point d'éclair:

165 °C DIN 51755

Température d'inflammation:

non déterminé

Pression de vapeur:

non déterminé

Densité (à 20 °C):

1,00 g/cm³ EN ISO 12185

Viscosité cinématique:
(à 20 °C)

50-80 mm²/s ASTM D 7042

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL OZ 33

Date de révision: 31.01.2017

Code du produit: 160JM

Page 5 de 9

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Protéger contre: forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: aucune/aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL OZ 33

Date de révision: 31.01.2017

Code du produit: 160JM

Page 6 de 9

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-56-9	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant				
	par voie orale	DL50 > 5000 mg/kg	RAT		
	dermique	DL50 >5000 mg/kg	RABBIT		
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50 >5 mg/l			
105-59-9	2,2'-méthyliminodiéthanol, N-méthyl-diéthanolamine				
	par voie orale	DL50 4680 mg/kg	Rat		
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine				
	par voie orale	DL50 1515 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 1025 mg/kg	Lapin	IUCLID	
	par inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	par inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			
141-43-5	Monoethanolamin (NEUTRALISIERT)				
	par voie orale	ATE 500 mg/kg			
	dermique	ATE 1100 mg/kg			
	par inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	par inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			
3811-73-2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium				
	par voie orale	DL50 500 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 4500 mg/kg			
	par inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50 2,7 mg/l			
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one				
	par voie orale	DL50 1020 mg/kg	RAT		
61789-44-4	Rizinusöl-Fettsäure				
	par voie orale	DL50 >2000 mg/kg	RAT		

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL OZ 33

Date de révision: 31.01.2017

Code du produit: 160JM

Page 7 de 9

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
105-59-9	2,2'-méthyliminodéthanol, N-méthyl-diéthanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1000 - 2200 mg/l	96 h	Leuciscus idus		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 37 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 233 mg/l	48 h	Daphnia magna		
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 150 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 22 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 65 mg/l	48 h	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications diverses: aucune/aucun

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Peut s'enrichir dans les organismes.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
105-59-9	2,2'-méthyliminodéthanol, N-méthyl-diéthanolamine	-1,08
10043-35-3	Acide borique	-1,09
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine	-1,91 (25°C)

12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: liquide

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Code d'élimination des déchets - Produit**

120107 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions); déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

120109 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; émulsions et solutions d'usinage sans halogènes; déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL OZ 33

Date de révision: 31.01.2017

Code du produit: 160JM

Page 8 de 9

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):
Acide borique

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant
Inscription 30: Acide borique

2010/75/UE (COV): < 1,0 %

2004/42/CE (COV): < 1,0 %

Information supplémentaire

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one, 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LASCOL OZ 33

Date de révision: 31.01.2017

Code du produit: 160JM

Page 9 de 9

concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)